

- participations et contingents	48.138,18
- Allocations - subventions	2.245,-
- frais de gestion générale	19.000,-
- frais financiers	12.761,09
- prélèvements dépenses investissement	<u>43.957,15</u>
total des dépenses	283.008,59

A noter dans les frais de personnel, pour les gérants de cabine téléphonique et sonneur-civil, les indemnités forfaitaires passent respectivement à 1.060. et 350. fus.

#### Recettes de fonctionnement :

- Produits domaniaux	1.100,00
- Produits financiers	15,00
- recouvrements - subventions:	797,94
- Parts représentative d'anciens produits fiscaux	78.567,92
- Impôts indirects	24.480,73
- contributions directes:	<u>178.047,00</u>
total des recettes	283.008,59

A noter une augmentation de 10% votée par le C.M. pour les contributions directes (centimes).

#### Section d'investissement:

- le montant des dépenses s'élève à	114.765,02
dont emprunt	19.574,22.
matériel secrétariat	2842,00
travaux de bâtiments	92.348,80.
- Le montant des recettes est de	114.765,02
dont subventions et remboursements	70.807,87
prélèvement sur recettes ordinaires	43.957,15

Le budget est approuvé par l'ensemble du conseil, est mis à la signature de tous les membres.

#### Questions diverses:

- Ramassage des ordures ménagères: L'entreprise Mouin, se propose pour faire une étude concernant le ramassage des ordures. Le C.M. émet une suite favorable et l'entreprise sera contactée pour faire ses offres.

- Pont de Bouneyard: Afin de remblayer dans le virage pour permettre un passage plus aisé des gros camions, une entreprise sera contactée pour effectuer cet appui de terre.

- Ecole Beaumgard: Le volet du logement sera changé au cours de la prochaine semaine. Afin de pouvoir élaguer avant le printemps le tilleul, une entreprise sera contactée le plutôt possible.

Programme des chemins: Les devis d'entretien des chemins s'élevaient à 20.137 F. Le montant du goudronnage des chemins neufs est d'environ 30.000 F. Le chemin de Rives (14.000 F) est prévu cette année, après accord avec le Maire de Rochefort-Samsen, pour la partie mitoyenne de cette voie. Maisson Hemery; le chemin ne sera prévu que lorsque la maison est construite. En remplacement, il est prévu de goudronner cette année le chemin de St. Levat.

Tous ces travaux devraient se réaliser pendant l'été.  
Adduction d'eau maison Rey à Beauregard:

Après un exposé des faits, il est rappelé que l'adduction d'eau à ce quartier ne peut pas se faire avant 1979.

Cependant, suite au dérangement des Sapeurs-Pompier-mun. appelés par la commune, le C.M. refuserait de payer quoi que ce soit dans l'hypothèse où une facture serait présentée.

S.I.R.A.:

Il est pris note de la lettre reçue concernant le raccordement d'eau (école Champey). Il est dit également que la fin de l'hiver et de la saison des pluies est attendue pour voir les travaux (eaux et nivellement du glissement) débiter. Il sera écrit une nouvelle lettre pour l'installation urgente du dépoussiérant à l'usine de Beauregard.

Écoles de Beauregard et Alzeymans: Une réunion avec l'inspecteur concernant les 2 écoles peut être organisée. Une date sera proposée pour cette rencontre avec les parents.

Bureau d'Aide Sociale: au profit de ce bureau, un chèque de 100 F. a été remis par les Donneurs de Sang du canton de Bourg de Peage.

Ebauche d'utilisation du reliquat du budget 1977:

Sont proposés: clôture école de Beauregard. réparation du toit des logements de cette école. (pour le toit un entrepreneur sera contacté pour une estimation globale.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 22 dudit

Revalorisation des salaires grévistes de cabine et Donneur-civil

Vu l'augmentation du S.M.I.C. en 1977, il y a lieu de revaloriser les indemnités des grévistes de cabine téléphonique et du Sonneur-Civil.

déposé Préf. 7.3.78

Le C.M. après avoir délibéré décide une augmentation de environ 11%, qui correspond à l'augmentation du S.M.I.C. de 1977

- Les gérants de cabine percevront une indemnité annuelle de 1.060 Fcs.
  - Le Sonneur - Civil, 390 F.
- des crédits sont prévus sur le budget primitif 1978.

14 Avril 1978

compte rendu

Tous les Conseillers municipaux sont présents et avec la présence de M. Perroncel de l'Entreprise Monin, la séance s'ouvre à 20 H.40.

#### Ramassage des ordures ménagères :

M. Perroncel fait remarquer qu'il existe quelques problèmes pour aller tourner devant certaines habitations, en raison des routes trop étroites ou de manquer de place pour manœuvrer avec un camion (véhicule de 6 ou 9 tonnes). La tournée complète se situe aux environs de 50 kms.

En ce qui concerne les chemins privés, le ramassage s'effectuerait à l'entrée desdits chemins, le long de la voie communale.

Après l'exposé de ces quelques petits problèmes, le Maire procède à la lecture du cahier des charges.

Il s'avère que le coût annuel pour l'année complète serait de l'ordre de 13.360 Fcs T.T.C.

Les prix seront réajustés, après la première année, tous les trimestres d'après les indications officielles du Ministère du Bâtiment et des Travaux publics.

Le contrat qui sera passé est fixé à 3 ans, puis renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an.

L'itinéraire sera déterminé par la commune, les jours de ramassage seront fixés et le trajet sera effectué toujours dans le même sens. En ce qui concerne les jours fériés, la collecte serait faite soit la veille, soit le lendemain (l'entrepreneur informera la commune qui fera passer un avis dans la presse)

La collecte sera effectuée par semaine pour la période du 01.05 au 31.10 et une fois par quinzaine pour la période du 01.11 au 30.04.

Toutes les ordures ménagères seront acceptées, à l'exception de la grosse ferraille, des débris et décombres et des cadavres de trop gros animaux. (ex. veaux - cochons etc.)

La commune diffusera dans chaque foyer une note fixant toutes les modalités de ramassage le lieu et le jour.

Le coût par foyer sera déterminé par le conseil, dans une prochaine réunion, ainsi que le circuit de ramassage et la date d'entrée en application (prévision: 01.07.78).

Le conseil donne une suite favorable à ce procédé et tout sera définitivement arrêté lors de la prochaine réunion.

#### Toiture et zinguerie église et écoles de Beauregard:

Un devis a été établi par les Charpentiers du Vercois, pour la remise en état complète des cheneaux (124 m) du toit de l'église et de l'école. Un devis contradictoire a été demandé à l'entreprise Silboud.

#### Questions diverses:

Route des Combes: des emplois partiels sur cette voie seront effectués en même temps que le goudronnage des chemins.

Chemin V<sup>e</sup> Seve: une visite sera effectuée sur place pour étudier le problème de l'entretien de ce chemin.

Z.E.P.: (Zone Environnement Protégé) une Z.E.P. pourrait être demandée sur la commune et applicable après un an d'études. Un représentant de la D.O.A. viendra donner de plus amples renseignements prochainement.

Debroussaillage: Plusieurs chemins pourraient être faits cette année, (Bressonnière, Thiollot, Seve etc..)

Véhicule Communal: Une occasion d'un petit camion avec benne à câmailière a été trouvée. Le coût est peu élevé.

La prochaine réunion étant fixée au vendredi 28 Avril, l'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.

acquisition d'un  
véhicule pour la  
commune

M. le Maire propose l'achat d'un véhicule d'occasion pour la commune.

Il informe le conseil, que M. Clot de Montélier, vend actuellement son véhicule Renault, 11 cv, en bon état et qui conviendrait parfaitement pour les besoins de la commune, bonne à réparer, moyennant le prix de 4.500 F.

Le C. M. après avoir délibéré,

Vu les explications de M. le Maire,

- Décide l'achat du véhicule d'occasion, Renault, 11 cv, au prix de 4.500 F, proposé par M. le Maire.
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes pièces relatives à l'acquisition de ce véhicule.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaires 1978, article 215.

*[Signatures]*  
Bosson, Clot de Montélier, Clot de Montélier, H. Delaunay, Clot de Montélier

28 Avril 1978

Le C. M. s'est réuni le 28.4. étaient absents et excusés: Mlle. Belley, M. Reynaud. Mottet Roland.

La séance débute à 21 H.10

Devis église et logements des écoles de Beauregard:

Pour la réfection des zingueries du toit de l'église 3 devis sont proposés par les Ets Siboud - Forlay - Charpentiers du Vercors.

Le devis des Charpentiers du Vercors fait apparaître une longueur de 30 m. de cheneaux supplémentaires. En prenant les mêmes longueurs de travail à effectuer, deux devis (Charpentiers du Vercors et Siboud) seraient à peu près du même montant. Il est procédé au vote qui attribue les travaux à l'Ent. Siboud.

Le conseil demande à ce que les travaux soient débutés impérativement à la mi-Juin.

La réfection du toit des logements de l'école sera faite par cette même entreprise (coût: entre 1000 à 1200 F)

compte rendu  
C. M.

Ordures ménagères :

Il est d'abord procédé à l'énumération de différents tarifs spécifiques à certaines communes voisines.

Après une longue discussion visant essentiellement à la simplification du nombre de tarifs, il est arrêté les coûts suivants et par an :

Maison avec 1 personne	50,00 F.
Maison avec 2 personnes	80,00 F.
Maison avec 3 personnes et plus	120,00 F.
Résidences secondaires	100,00 F.

Cette redevance due par chacun ne servira qu'à recouvrir les frais de ramassage des ordures ménagères le plus exactement possible par rapport au devis établi, le solde restant à la charge de la Commune.

La date de départ de ce service de ramassage est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 1978.

Un récapitulatif fixant toutes les modalités sera adressé dans chaque foyer courant juin par les soins de la Municipalité.

Questions diverses.

Z.E.P. Rien n'est envisagé pour l'instant par l'Administration. Une réunion d'information pourrait être organisée à la fin de l'automne ou au début de l'hiver.

Réparations stores écoles de Beauregard :

Un devis pour la réparation des stores a été envoyé par les Ets Boulet - Montant : 1200 F. avis favorable.

Camion Communal : l'achat de ce véhicule sera effectué dans la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45

— dudit —

Caisse Départementale  
Declaire 1977-1978  
déposée le 09-05-78

M. le Maire, invite le C.M. à dresser le programme des travaux et acquisitions à réaliser pour l'amélioration du service scolaire, en vue d'utiliser les fonds provenant de la caisse départementale "attribution de garantie" pour l'année 1977-1978.

Il propose le projet suivant :

Pensions au logement de l'institutrice, art. 6312	726,10
Réparation de 2 stores aux écoles - " "	1200,00
Fournitures d'enseignement colle etc art. 607	578,00
	<hr/>
	2504,10

Le conseil, après avoir délibéré :

- Sollicite la subvention de la caisse départementale,
  - Vote la participation de la commune aux articles 607-6312
- dudit. —

demande de subvention pour la réfection de la zingueurie du toit de l'église de Beauregard

M. le Maire présente au C.M. des devis pour la réfection de la zingueurie du toit de l'église de Beauregard. Le devis de l'Ent. Siboud de Chaluzange a été retenu, il s'élève à la somme T.T.C de 20.298,93 F

Le C.M. après avoir délibéré :

- Approuve le projet, ces travaux sont urgents, des gouttières détériorent l'intérieur de l'église.
  - Sollicite une subvention de M. le Préfet,
  - Dit que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget supplémentaires, article 232.
- dudit. —

M. le Maire présente au C.M., le cahier des charges, établi par l'Ent. Monin-Ordues Service, pour la collecte et le transport des ordures ménagères.

Ramassage des ordures ménagères  
cahier des charges  
vu et approuvé  
le 2 Aout 1978

Le problème des ordures ménagères dans la commune, depuis quelques années devient très important, décharges sauvages, décharges sauvages, etc... il convient de prendre une décision.

Après avoir pris connaissance du cahier des charges, le conseil Municipal, :

- Décide de confier le ramassage des ordures ménagères à l'Ent. M.O.S.
- Approuve le cahier des charges,
- Ce service prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 1978.
- Les crédits seront prévus sur le budget supplémentaire 1978, article 632.

— dudit. —

Institution d'une redevance.

Vu la délibération approuvant le cahier des charges, qui décide de confier la collecte des ordures ménagères à l'Entrepris Monin Ordues Service, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 78.

Ordures ménagères déposée le 14.06.78 à la Préfecture

décide,  
D'instituer une redevance annuelle, la gestion de cette redevance sera assurée par la commune, qui établira un rôle au 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année.

Fixe ainsi qu'il suit les bases de la redevance annuelle ;

- 1 personne seule	50,00
- 2 personnes	80,00
- 3 personnes et plus	120,00
Résidences secondaires	100,00

La recette affectée à ce service sera portée à l'article 7051.

*[Signatures]*  
 J. Bellu  
 J. Bessonne  
 J. P. Bessonne  
 J. P. Bessonne  
 J. P. Bessonne  
 J. P. Bessonne

5 juillet 1978

Tous les membres sont présents, à l'exception de M. Darlay excusé, la séance débute à 21H15, par la lecture du rapport de la précédente séance.

Compte rendu

#### Chemin des combes:

Suite à la construction d'un mur de soutènement en 77 sur la V.C. n° 9, il est demandé une modification d'un arrêté municipal pour permettre le passage de camions jusqu'à 13 tonnes; en remplacement des 6 tonnes en vigueur jusque là.

#### Ramassage des ordures ménagères:

Le premier ramassage s'est effectué dans de bonnes conditions apparemment.

Un point concernant la redevance est souligné: cette taxe sera pour les maisons en location, envoyée au propriétaire qui procédera lui-même à son propre remboursement.

A la suite d'une légère modification demandée par les services préfectoraux, le nouveau cahier des charges est examiné et approuvé.

#### Eglise de Beauverd:

Des travaux de zinguerie se préparent en atelier et seront exécutés sous peu sur le toit de l'église.

#### W.C. Publics de Beauverd:

Le gros œuvre a été effectué depuis quelque temps et il va être demandé au charpentier de procéder à la couverture le plus vite possible afin de pouvoir terminer ce chantier.

#### Goudronnage et entretien des chemins:



des marchés d'attribution dont sont chargés les services, de l'équipement devaient se passer fin juin. Pour l'instant la municipalité attend toujours.

Chemin des Seyve: Il sera procédé avec l'accord de la propriétaire à l'élaboration d'un fossé, qui devrait permettre à l'eau de s'écouler correctement sans raviner la chaussée.

Chemin du Thiolet: Il sera fait quelques emplois partiels sur cette voie.

Les services de l'équipement, à la suite d'ennuis mécaniques ne peuvent effectuer les travaux d'entretien des bordures et haies actuellement.

#### Commission de Sécurité:

La commission est venue procéder à une visite le 19 juin de la chaufferie de Foyer Rural. Quelques petites travaux de mise en conformité seront à effectuer dans les meilleurs délais.

#### Carrière SIFA:

Le C. M. constate le retard pris pour la réalisation des travaux. Une lettre sera adressée à la Préfecture pour l'informer de cette situation.

#### Questions diverses

##### Electrification:

Quelques travaux de renforcement seront effectués en fin d'année dans les quartiers du Haut Thiolet et Soudan.

##### Assurance du Personnel:

Les accidents du travail et décès sont souscrits auprès de la SANDA. En cas de maladie, la charge en incombe à la commune.

La Caisse Nationale de Prévoyance prévoit une assurance pouvant prendre en charge la maladie invalidité.

Le Conseil donne une suite favorable et toutes les garanties pour les agents communaux seront souscrites auprès de cette caisse.

##### Peinture Foyer Rural:

Le garde communal procédera prochainement à la mise en peinture de la petite salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H. 20

## — dudit —

Travaux de Voirie  
à réaliser en 1978  
Délégation de maîtrise  
d'ouvrage au S.I.V.M.  
Neufs.  
déposé le 09.08.78

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, en application de la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 25 Septembre 1974, il convient de demander au S.I.V.M. de Bourg de Peage de remplir le rôle de Maître d'ouvrage pour les travaux de voirie à réaliser en 1978.

Le Conseil Municipal :

- Oui l'exposé de M. le Maire,
- demande au S.I.V.M. de Bourg de Peage d'être Maître d'ouvrage délégué pour les travaux neufs de voirie à réaliser en 1978.

Le montant approximatif de ces travaux est de 30.000 F. ils sont subventionnés par le F.S.I.R. 1978.

- Subvention en capital 11.800 F.
- subvention en annuités 8.428 F.

## - dudit -

Travaux de Voirie  
à réaliser en 1978.  
Délégation de maîtrise  
d'ouvrage au S.I.V.M.  
Entretien  
déposé le 09.08.78

M. le Maire expose au C.M. que, en application de la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 25.9.74, il convient de demander au S.I.V.M. de Bourg de Peage de remplir le rôle de Maître d'ouvrage pour les travaux à réaliser en 1978.

Le conseil municipal :

- Oui l'exposé de M. le Maire,
- demande au S.I.V.M. de Bourg de Peage d'être Maître d'ouvrage délégué pour les travaux de voirie à réaliser en 1978.

Le montant approximatif de ces travaux est de 21.000 Francs ils sont subventionnés par le F.D.A.C. Entretien pour une somme de 17.471 francs.

## du dit

contrat d'assurance  
véhicule communal

La Commune a décidé dans sa réunion du 14 Avril 1978 de faire l'acquisition d'un véhicule communal.

M. le Maire présente au conseil la police d'assurance contractée à la Compagnie SAMDA à Montélimar.

La cotisation annuelle à effet du 9 mai 78 s'élève à 1.001,56

Le C.M. après avoir délibéré,

- accepte ce contrat d'assurance,
- autorise le Maire à signer ce contrat,

Les fonds seront prévus à l'article 538, du budget supplémentaire 1978.

dudit

31.7

M. le Maire lit au conseil, une circulaire de M. le Préfet de la Dôme, demandant de nommer un délégué du Conseil Municipal, pour les élections en 1979 des Administrateurs des Comités Régionaux de la propriété forestière.

Il propose M. Benistant Raymond.

Le Conseil, après avoir délibéré, accepte la proposition de M. le Maire et nomme M. Benistant Raymond

*[Handwritten signatures: J. J. J. J. J.]*

31 Aout 1978

La séance débute à 21H10, tous les conseillers, sauf Mlle Bolley, excusée, étaient présents.

Lecture du rapport de la séance du 5 juillet 78.

Au cours de la lecture de ce rapport, quelques éclaircissements sont apportés par le Maire ;

- Chemin des Combes: des services préfectoraux n'acceptent pas de porter la charge tolérée sur cette voie à 13 tonnes. En conséquence, le poids maximum autorisé reste fixé à 6 tonnes.
- Goudronnage des voies communales: les travaux vont commencer prochainement. Le Maire souligne qu'une subvention de 17471 F a été attribuée pour l'entretien des chemins (coût total environ 21.000 F). Pour les chemins neufs la subvention est de 20.200 F. pour une évaluation totale d'environ 30.000 F.
- Travaux glissement terrain SIRA: Le Conseil Municipal constate que ces travaux ont été entrepris, notamment en ce qui concerne le remodelage de la zone instable. La butte se trouvant derrière le village a été aplanie. Il ne reste principalement en gros que la remise en état de la conduite d'eau (école + Champeney) et le boisement de la zone qui avait glissé.

élections des administrateurs  
des comités régionaux  
de la propriété forestière  
désignation d'un  
délégué  
proposé le 16.08.78  
à Préf.

compte rendu

- Assurance du camion communal: ce véhicule a été assuré auprès de la SANDA pour une somme de 1001,56 annuelles.
- Le Maire signale que le délégué du C.M. pour les élections 1979 pour les centres régionaux de la propriété forestière est M. Benistant Raymond.

Remplacement du garde communal M. Chatelet:

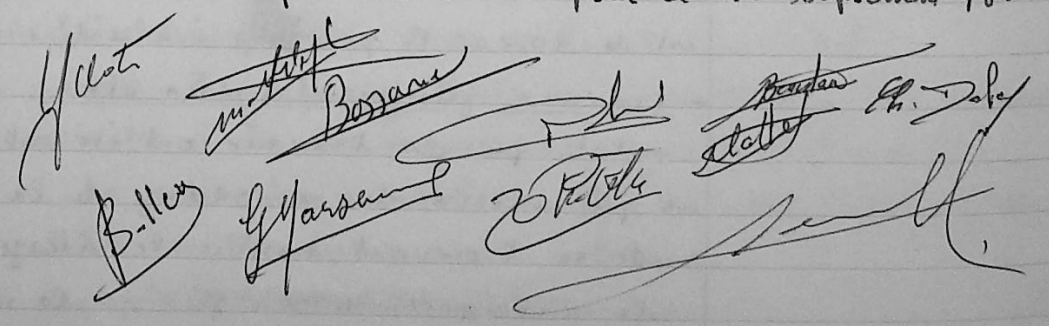
Les candidatures seront reçues avec un curriculum vitae à la Mairie. La personne retenue sera employée pendant un an ~~en~~ tant que stagiaire et titularisée après cette année d'essai. L'indice de début de fonction est de 203 soit environ 2100 F. brut mensuels. Les candidats devront être libérés des obligations militaires et âgés de moins de 40 ans, Horaires hebdomadaires 41H. Les candidatures devront être déposées au Secrétariat de la Mairie avant le 15 septembre 78, date du dépouillement. Le C.M. émet une suite favorable à une demande formulée par le Maire pour déposer une plaque souvenir sur la tombe de M. G. Chatelet.

- Lettre de M. Dufrene: Il est pris connaissance de ce courrier qui suscite les suggestions suivantes:
  - quartier Vivier, la place et les abords seront nettoyés prochainement.
  - la fontaine de cette place sera examinée par un plombier qui sera chargé de réparer les fuites.

Ordures ménagères: Il a été constaté que malgré le ramassage, certaines personnes déposent des ordures dans le Besset derrière l'église de Beauregard. Il est rappelé qu'il est absolument interdit de verser des débris dans cette décharge. malheureusement que le ramassage existe.

Equipement: Il n'est pas possible pour l'instant de procéder à un aménagement du carrefour du CD 125 et CD 125 D au lieu dit croix Thomas.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 22 H 30 et le Maire convoque son C.M. pour le 15 septembre 78.


 A collection of handwritten signatures in black ink, including names like 'B. Alex', 'G. Jarsant', 'Bessac', and others, arranged in a loose grid.

15 Septembre 1978

Tous les membres sont présents, la séance débute à 21 H.10

Remplacement Agent communal:

quatre candidatures sont parvenues à la Mairie.

Le Conseil demande l'huis-clos, afin de pouvoir étudier toutes ces candidatures. (M. Blanc - Pozin Roux - Buzyère - Bonnet).

La séance devient à nouveau publique à l'instant du vote qui donne les résultats suivants: Votants: 11 = Buzyère 6 - Bonnet 5.

A l'issue de ce vote, M. Buzyère est retenu pour exercer les fonctions d'O. E. V. P., pour un essai initial de 3 mois.

Permis de construire:

Il est émis un avis favorable avec réserves, à une demande remplissant la plupart des conditions nécessaires pour une construction neuve au quartier des Baraies. Cependant, un problème réside dans l'arrivée d'eau qui devrait être insuffisante, voire impossible, sans installation d'une pompe. D'autre part, il est constaté que cette construction neuve se situera un peu loin du hameau des Baraies.

Le Conseil décide oralement de surveiller les demandes de permis excentrés et envisage d'émettre des réserves à chaque demande de construction neuve dans un endroit isolé.

Lettre de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire):

La lecture est faite d'une lettre à l'attention des communes.

Le questionnaire qui fait suite à ce courrier sera renvoyé aux services de l'IFOP.

Cantine scolaire de Meymann:

Le problème de gardiennage des enfants de l'école mangeant au village, entre 11 H.30 et 13 H.30 est à nouveau soulevé.

Une réunion avec les parents intéressés sera organisée le mardi 19.09 à 20 H.30 à la mairie afin d'expliquer la position de la municipalité.

Chemin V<sup>o</sup>: Segue et diverses voies:

La propriétaire a donné son accord pour la réalisation d'un fossé destiné à empêcher l'eau de raviner cette voie.

Il est constaté que les emplois partiels sur les routes ont été effectués. Les travaux des chemins neufs seront exécutés sous 3 semaines.

En outre, les travaux d'entretien des autres voies vont également se terminer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.15

compte rendu

- dudit -

Création d'un  
emploi de O.E.V.P  
et un emploi de  
garde. Champêtre

déposé à la Préfecture  
le 3. 10. 78

M. le Maire rappelle au Conseil, la délibération du  
15. Octobre 1967, créant un emploi mixte de O.E.V.P - garde-Champêtre.  
Vu la nouvelle réglementation, il y a lieu de créer deux  
emplois distincts.

- 1 emploi d'Ouvrier d'Entretien de la Voie Publique.
- 1 emploi de garde-Champêtre.

Après le décès de M. Chutelau, M. le Maire a nommé  
M. Bruyère Robert pour ces deux emplois.

Le C. M. après avoir délibéré;

- 1° - Créé un emploi de Ouvrier d'Entretien de la Voie Publique  
36 heures par semaine.
- Un emploi de garde-Champêtre 5 heures par semaine.
- 2° - Adopte les indices de traitement, Indice brut 203, Groupe III.
- 3° - Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 61 du budget.
- 4° - L'intéressé devra accomplir un stage de 1 ans et pourra  
être titularisé au bout de ce stage.
- 5° - Il sera affilié à la C.N.R.A.C.C.
- 6° - des indemnités de résidence - supplément familial lui  
seront alloués.
- 7° - M. Bruyère prendra son service à compter du  
1<sup>er</sup> Octobre 1978.

17 Novembre 1978

Tous les membres sont présents à l'exception de M. Reynaud, excusé.  
La séance débute à 20 H.30. par la lecture du compte rendu de la  
réunion du 15 septembre 1978. Suite à ce rapport, il est constaté  
deux points suivants :

- le permis de construire, quartier des Baries qui avait été assis de  
réserves est revenu refusé.
- Cantine scolaire de Mlegmans: A la suite de la réunion des parents  
d'élèves, il a été décidé que Mme Faverson se chargerait de la  
surveillance des enfants. Une participation de 50% à la rémunération  
de cette personne sera prise en charge par la commune.

compte rendu

Compte Administratif 1977Section de fonctionnement:

Total des dépenses	295.867,98
excédent de fonctionnement	123.591,95
total général	419.459,93

total des recettes	419.459,93
Dont excédent reporté des années antérieures de	156.524,26

Section d'investissement:

total des dépenses	163.635,08
total des recettes	146.154,88
soit déficit investissement.	17.489,20

En étudiant la balance générale, il ressort ainsi un excédent global de clôture d'un montant de 106.111,15 qui nous sert à établir le budget supplémentaire 1978.

Ce compte administratif, est voté sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint et adopté à l'unanimité.

Budget supplémentaire 1978:Section de fonctionnement:

total des recettes	159.778,06
total des dépenses	159.778,06

Section d'investissement:

total des recettes	1766,06
total des dépenses	60.962,69

Pour équilibrer la section investissement, il est balancé en investissement la somme de 59.196,69

Il est souligné les points suivants:

A la section de fonctionnement, sont augmentées les subventions au Bureau d'Aide Sociale et à la participation municipale de la rémunération de Mme Favon.

A la section d'investissement, augmentation pour achat d'un camion communal - pour église de Beauregard (cheneaux) - allumette et putail aux écoles de Beauregard - mise en <sup>conformité de</sup> sécurité au chauffage du Foyer Rural.

Ces augmentations sont prévues au budget supplémentaire après présentation de devis relatifs à chaque travail et étudié en Conseil.

Ce budget supplémentaire est signé par tous les membres présents du Conseil Municipal.

Questions diverses:

- Ordures ménagères : plusieurs problèmes sont soulevés, concernant le recouvrement des ordures ~~des~~ ménagères. Après étude des cas, il est décidé de maintenir les redevances d'enlèvement des ordures, pour chaque foyer concerné.

- Pétition jeunes de Beauregard : l'accord de principe est donné pour demander à la SA. S.I.K.A. de prêter une partie de terrain aux jeunes, leur permettant de jouer.

- Syndicat des eaux : M. le Maire communique que le Syndicat a inscrit au programme 1979, la desserte des hameaux de Tête d'Homme et de Rivos.

L'ordre du jour est épuisé à 23 H. 30.

du dit

compte Administratif  
1977

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Mottet Jean Pierre, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1977, dressé par M. Mathias Yves, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

	<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>		<u>Ensemble</u>	
	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Résultats reportés		7.232,16		156.584,26		163.816,42
Opérations de l'exercice	163.635,68	138.322,72	295.867,98	262.875,67	459.503,66	401.798,39
TOTAUX	163.635,68	146.154,88	295.867,98	419.459,93	459.503,66	565.614,81
Résultats de clôture	17.480,80			123.591,95		106.111,15
TOTAUX cumulés	174.80,80			123.591,95		106.111,15
Résultats définitifs	17.480,80			123.591,95		106.111,15

2. Constate, que pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits passés à titre budgétaire aux différents comptes:

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. A voté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.  
du dit.



elle le délai présente au C.M., un devis pour la mise en conformité de sécurité de la chaufferie du Foyer Rural de Allegmans.

Demande de subvention  
chaufferie Foyer Rural  
Prescriptions par le  
service de sécurité

Ce devis fait suite au Procès-Verbal de la Commission Intercommunale de Sécurité de Romans, après sa visite du 19 juin 78, nous précisant de nouveaux travaux pour obtenir l'avis favorable du service sécurité.

Ce devis étudié par la Société d'Etudes et de Réalisations Thermiques, (auteur de l'installation de la chaufferie) s'élève à la somme de 13.182,96 Fcs T.T.C.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Approuve ce devis (ces travaux étant demandés par la Commission de sécurité) la commune se doit de les réaliser pour la sécurité du public.

Vu le montant élevé de ce devis.

Sollicite une subvention de M. le Préfet.

Les crédits nécessaires sont prévus sur le budget supplémentaire 1978, article 232.

*J. Joliet*  
*J. P. Rattier*  
*Muller*  
*Stall*  
*Bosson*  
*Bernard*  
*H. Dela*

8 Décembre 1978

Absents et excusés : M. Marsanne et Chabert.

#### Modification de tracé d'un chemin

Après avoir consulté le cahier d'observations et l'avis du Commissaire-Enquêteur, le C.M. décide d'émettre un avis favorable au nouveau tracé.

#### Indemnités du Percepteur :

Le C.M. décide de fixer les indemnités du percepteur au tarif suivant : indemnité de budget 200 F. Indemnité de gestion 60 F.

#### Travaux de voirie :

Pour 79, le programme suivant est décidé  
Chemins neufs : Elargissement du Pont de Beauvoisard et du pont de la Bouze (sur la Beuz) Pour ce dernier pont, prise en charge des travaux à moitié, l'autre moitié étant à la charge de Châtuzange.

Entrées des propriétés : Emery - Carderat - Vallat Georges.  
Baron - Pacitto - V<sup>o</sup> Segue.

Entretien: chemin du Thiolet (secteur Villany-Endrevel)  
chemin de Sauzet (uniquement empierrage)

Revision des listes électorales:

La Commission de révision des listes électorales a ruzé des listes un certain nombre d'électeurs n'habitant plus dans la commune, ce qui a entraîné certaines protestations et demandes d'explication. Le Maire rappelle que les intéressés peuvent introduire un recours auprès de la commission avant le 31 Décembre 78 ou auprès du tribunal avant le 20 janvier 79.

Repas des Anciens

Il aura lieu le 17-18 pour les anciens de la commune ayant plus de 65 ans. Comme les années ~~précédentes~~ précédentes les anciens de plus de 70 ans ne pouvant assister au repas recevront un colis pour Noël.

Permis de construire:

Avis favorable aux demandes présentées par mme Belle Renée (construction) et Mltras Gérard (modification d'une maison ancienne)

Certificat d'Urbanisme

Des réserves sont émises pour une demande présentée par le cabinet David et Favot pour une parcelle située quartier des Thévenons.

— dudit. —

Le Maire dépose sur le bureau le dossier de modification du tracé du chemin rural qui partant du C.D. 125 dessert entre autre la propriété de M. Robert.

Ce dossier comprend :

- 1 Plan de situation,
- 1 Plan de masse,
- 1 notice explicative,
- 1 arrêté de mise à l'enquête,
- 1 registre d'enquête,
- 1 certificat d'affichage,
- 1 affiche.

Il invite le C.M. à prendre connaissance des pièces constituant ce dossier et à émettre un avis sur le projet.

Modification  
du tracé d'un  
chemin rural

Le Conseil municipal,  
 ouï l'exposé du Maire,  
 considérant:

- que le projet présenté apporte une nette amélioration au tracé actuel du chemin rural,
- que les échanges de terrains sont faits à titre gratuit,
- que le registre d'enquête a été clos avec avis favorable du Commissaire-Enquêteur avec des observations sur l'emprise du futur chemin,
- Décide d'adopter les conclusions du Commissaire-Enquêteur qui donne un avis favorable au projet,
- Emet un avis favorable à la modification du tracé du chemin rural suivant le plan joint au dossier,
- dit que cette rectification de tracé se fera sur la propriété de M. Robert et que le nouveau tronçon teinté en jaune sur le plan sera incorporé au domaine privé de la commune et affecté à l'usage public, que le tronçon teinté en rouge sur le plan sera désaffecté et cédé en échange à M. Robert, que ces échanges seront faits à titre gratuit et donneront lieu à un document d'arpentage et acte notarié, tous les frais afférents à cet échange étant pris en charge par la commune.
- autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'opération.

*[Signatures]*  
 Besançon  
 B. L...

28 Décembre 1978

Tous les membres sont présents à l'exception de M. Chatelan R.  
 Chatelan G. Darlay: excusés. La séance débute à 20 H.40  
Permis de construire de M. Féré:

M. Féré est présent accompagné de M. Leroy, architecte et Roinat paysagiste.

Une longue discussion s'instaure autour de l'architecture de cette construction, du voisinage avec les maisons déjà existantes et de la situation géographique où cette habitation se trouve.

M. Féré, à propos de la toiture en cuivre, apporte quelques renseignements supplémentaires à savoir l'oxydation rapide (18 mois) de ce matériau, donnant au toit une couleur vert de gris, il ajoute en plus que les matériaux de couverture sont déjà achetés et demande à la Municipalité de statuer sur la suite à donner à cette construction.

Le C.M., a été mis devant le fait accompli par l'Architecte consultant. Il est précisé, qu'il n'a pas été tenu compte des réserves consignées par le Maire, lors de l'examen du permis de construire.

La Commune autorise M. Féré, qui a déjà acheté tous ses matériaux, à recouvrir son toit en cuivre. Il lui est cependant demandé d'effectuer le plus rapidement possible une étude de plantation d'arbres qui devront masquer la construction.

#### Questions diverses:

Elections partielles à la Chambre d'Agriculture en Février 1979, deux bureaux de vote seront ouverts.

Aide sociale: Demande de prise en charge à l'Hôpital de Romans par M. Ageron Marcel, admission accordée.

#### Revision des listes électorales:

Il est rappelé que les réclamants peuvent se rendre à la Mairie, jusqu'au 31. 12. 78. La commission administrative statuera le 31. 12. sur les suites à donner aux réclamations du 8. 12. 78

M. le Maire expose au C.M. qu'un arrêté interministériel du 6 Décembre 1946, complété par l'arrêté interministériel du 6 Juillet 1956 a autorisé l'attribution aux Receveurs Municipaux d'une indemnité spéciale et annuelle de gestion.

Cette indemnité devant faire l'objet d'une révision triennale, le Maire précise qu'il a été procédé à cette révision et que l'indemnité au nouveau taux qui en résulte sera payée à M. le Percepteur Receveur Municipal aux comptes du 1. 1. 78

Le C.M. approuve la proposition de M. le Maire et décide que les crédits nécessaires seront ouverts au Budget additionnel du dit

Après avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, le C.M.,

considérant que pour la réalisation des travaux

Allocation d'une  
Indemnité de gestion  
au Receveur Municipal  
déposé le 13. 12. 78

T. G. 28. 12. 78